

PRÉFET de l'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement de la ZAC Saint-Mathurin à Allonne
Commune d'Allonne

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 5 août 2019, est prescrite sur le territoire de la commune d'Allonne, du lundi 16 septembre au lundi 30 septembre 2019 inclus, une enquête parcellaire relative à la seconde phase du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Mathurin à Allonne.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

M. Michel Marseille est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairie d'Allonne aux jours et heures suivants :

- le vendredi 20 septembre 2019 de 16h00 à 18h00 ;
- le lundi 30 septembre 2019 de 16h00 à 18h00.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés en mairie d'Allonne et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 15 jours consécutifs, du lundi 16 septembre au lundi 30 septembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie d'Allonne, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,
l'Attaché chef de bureau



Loïc DONNEZ